

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

ESSO CASE PILOTE

ROUTE Nationale RN2

Quartier CHOISEUL

97222

CASE PILOTE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

• une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

• une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Ancien exploitant : ESSO ANTILLES GUYANE

Date effective du changement d'exploitant : 01/05/2014

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant : NON

Déclarant : SOL ANTILLES GUYANE

Date de la déclaration du changement d'exploitant : 20/09/2018

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : NON

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.